

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0196 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
LA RECYCLERIE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0196-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Aux termes des articles L.2234-1 et suivants, du code de la commande publique, le titulaire du marché de partenariat établi un rapport annuel permettant d'en suivre l'exécution. Ce dernier est adressé chaque année aux collectivités territoriales afin que leur organe délibérant en débatten.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation de service de collecte des encombrants et de valorisation de ces derniers sur le territoire communautaire, un marché à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L.2123.-1 et R.2123-1 1 du Code de la Commande publique, a été passé avec l'Association la Recyclerie, sise au 15 Boulevard d'Archimède à Elne (66200).

La prestation attendue concerne la collecte des encombrants (objets ré-employables) sur le territoire de la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et d'Illobertis (CC ACVI) dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Dans son rapport 2024, La Recyclerie met en avant quelques chiffres marquants :

- L'Atelier Chantier d'Insertion et l'Entreprise d'Insertion se sont développés, ils comptent 48 salariés dont **37 salariés en insertion** en décembre 2024, tous issus du territoire avec 8 sorties positives dont 1 départ en formation qualifiante, 1 départ vers un emploi CDD, 2 transferts vers une autre structure d'insertion, 1 création d'entreprise et 3 départs vers des contrats pro ou aidés. La Recyclerie a accueilli 61 salariés en 2024, 8 de plus qu'en 2023.
- La RECYCLERIE a collecté **694 tonnes** en 2024 soit une légère augmentation par rapport à 2023 où 685 tonnes avaient été collectées. Le pourcentage de valorisation en 2024 est de **96%** soit **670 tonnes** d'objets valorisés avec **157 tonnes** vendues en boutique et 512 tonnes aux éco-organismes. Le taux de réutilisation est de **22.65%** et représente 57% d'augmentation par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires de La RECYCLERIE en 2024 poursuit son augmentation grâce, en particulier, aux actions suivantes :

- Le maintien de la qualité de la prestation de collecte sur 11 communes du territoire de la CC ACVI, sur le territoire de la CC des ASPRES avec la Zone Préservante en déchetterie de Thuir, sur le territoire de la CC Sud Roussillon avec la Zone Préservante en déchetterie de Saint Cyprien, sur le territoire de Perpignan Métropole avec les zones Préservantes des déchetteries de Villeneuve de la Raho, du Soler et de Perpignan,
- La professionnalisation de la Matériauthèque à Argelès-sur-Mer, segment d'activité unique sur le département en 2024,
- L'augmentation de l'ouverture des deux boutiques, Elne et Argelès-sur-Mer, ouvertes tous les jours sauf le lundi,
- L'augmentation importante de plus de 80% des recettes des débarras solidaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Recyclerie tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Recyclerie tel qu'annexé.

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de la Recyclerie.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

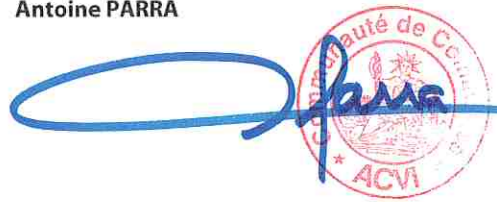
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.